



**CAP EMPLOYÉ  
DE VENTE  
SPÉCIALISÉ**

**CFA**  **SAINT-LOUIS**  
LYCEE JEAN MERMOZ

[www.lyceemermoz.com](http://www.lyceemermoz.com)

# CAP Employé(e) de Vente Spécialisé(e) (CAP EVS)



## Le profil du diplôme :

En point de vente spécialisé, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et, le cas échéant, à l'expédition.

## Ce diplôme propose 2 spécialisations :

- l'Option A : Produits Alimentaires
- l'Option B : Produits d'Equipements Courants

### L'Option A :

Produits Alimentaires : Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des magasins ayant trait à l'alimentation : Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Glacerie, Charcuterie, Traiteur, Triperie, Poissonnerie, Commerce de Primeur, Fromagerie, Crèmerie, Rayons de Produits Frais de la grande distribution.

### L'Option B :

Produits d'Equipements Courants : Le titulaire du CAP Option B, exerce son activité dans des entreprises spécialisées, mono ou pluri activités. Ils peuvent également l'exercer chez des grossistes ou semi-grossistes ; entrepôts de produits frais ou de produits secs, entrepôts de marchés d'intérêt national.

## L'ALTERNANCE :

Les apprentis sont présents au CFA le lundi et le mardi pour un total de 16 heures d'enseignement; le restant de la semaine ils travaillent en entreprise à hauteur de 19 heures.

420 heures de formation sont assurées au CFA par an réparties sur 26 semaines. La formation se déroule sur un cycle de 2ans.



[www.lyceemermoz.com](http://www.lyceemermoz.com)



## La répartition des heures d'enseignement sur les 2 journées de formation :

Disciplines de l'enseignement général	Horaire par semaine de formation	Disciplines de l'enseignement professionnel	Horaire par semaine de formation
Français	2 heures	Technique de vente	4 heures
Mathématiques et Sciences *	2 heures 1 heure	Enseignement Economique et Juridique	2 heures
Histoire / Géographie	1 heure	Prévention Santé Environnement	1 heure
Education Physique et Sportive	1 heure	Hygiène et Nutrition	2 heures
Allemand	1 heure		

## Conditions pour être maître d'apprentissage :

Le maître d'apprentissage qui n'est pas forcément le responsable juridique de l'entreprise, doit, soit, détenir un diplôme ou un titre correspondant à la formation envisagée pour le jeune et trois ans de pratique professionnelle après l'obtention du diplôme, soit, avoir cinq ans de pratique professionnelle en relation avec la formation envisagée pour le jeune et un niveau minimal de qualification déterminé par le CODEF.

## Les missions du maître d'apprentissage :

Le rôle du maître d'apprentissage est essentiel. Il doit pendant deux ans transmettre à son apprenti les capacités professionnelles en rapport avec la formation et suivre son évolution professionnelle et scolaire. Il est l'interlocuteur privilégié du CFA.

5 missions lui reviennent : il accueille l'apprenti dans l'entreprise et lui présente l'entreprise, le personnel, les missions. Il informe l'apprenti de l'ensemble des règles et usages à appliquer dans l'entreprise. Il accompagne l'apprenti dans la découverte du métier, organise et planifie son poste de travail et lui transmet des savoirs professionnels. Il consulte régulièrement le cahier de texte de l'apprenti, accueille le formateur responsable du suivi en entreprise et peut participer à la formation de tuteur. Il évalue l'acquisition des compétences professionnelles de l'apprenti en fonction des activités réalisées au sein de l'entreprise.

## Rémunération des apprentis :

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
- de 18 ans	25%	37%	53%
18-20 ans	41%	49%	65%
21-25 ans	53%	61%	78%

La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC ou du salaire conventionnel de l'emploi occupé.

## Aides allouées par la Région Alsace :

La Région Alsace accorde une aide à l'engagement d'un apprenti de 950 €.

De plus, la Région Alsace accorde pour chaque année de formation une aide de 1500 € pour le suivi de l'apprenti en fonction de son assiduité.

Enfin des crédits d'impôts sont également accordés aux entreprises qui engagent un apprenti. Plus de renseignements sur [www.apprentissage-region-alsace.org](http://www.apprentissage-region-alsace.org)

## LE CENTRE D'HEBERGEMENT

Le lycée Jean Mermoz possède un centre d'hébergement qui accueille garçons et filles.

L'internat est ouvert du dimanche soir à partir de 20H00 au vendredi 13H30.

Les locaux du centre d'hébergement sont conçus sur la base de modules composés de 2 chambres pouvant héberger chacune, 3 élèves. Ces modules comptent également 2 douches, 2 WC et 3 lavabos.

Le centre d'hébergement compte également une cafétéria, une salle de télévision, une salle de billard, des lieux de détente et de travail.

Enfin une étude du soir est obligatoire et assurée entre 19H30 et 21H00.

## L'INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION :

**Le CFA du lycée Jean Mermoz propose un accompagnement individualisé de la formation composé :**

**- du relevé mensuel des absences**

et un fax ou courrier qui avertit l'entreprise dès qu'une absence est constatée.

**- du contrat d'individualisation de la formation** qui permet de suivre chaque apprenti et de lui offrir des remédiations scolaires.

**- des ateliers transversaux :**

- Aides aux devoirs
- Aides et conseils à la conception des dossiers d'examens.

**- Des projets culturels** en relation avec le métier.

**- du cahier de texte de l'apprenti** qui permet chaque semaine de suivre l'actualité de la formation aussi bien au CFA qu'en entreprise.



**Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Henri BASS, Directeur Adjoint du CFA : tél : 03 89 70 22 71 ou au secrétariat du CFA ouvert de 13H45 à 17H00 du Lundi au Vendredi.**

